

Le 30 novembre 2009

## **Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

C'est avec plaisir que je présente au conseil municipal et à nos résidants le rapport sur la situation financière de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément aux dispositions législatives qui régissent notre ville.

### **Les résultats financiers au 31 décembre 2008**

Les états financiers 2008 ont été vérifiés par Daniel Tétreault, CA qui a confirmé que ceux-ci donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le développement des nouvelles industries dans le secteur nord de Sainte-Anne-de-Bellevue, les en-lieux de taxes sur le nouveau bâtiment de l'hôpital des anciens combattants ont permis de générer un surplus. Au cours de l'année 2008, les revenus provenant de toutes sources ont totalisé 8 312 447 \$, tandis-que les dépenses et affectations nettes ont totalisé 7 498 274 \$ dégageant par le fait même un surplus de l'exercice de 814 173 \$.

### **État des réalisations du programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011**

Les projets inscrits au programme triennal des immobilisations pour 2009 sont en voie de réalisation ou le seront d'ici la fin de l'année :

- Réhabilitation de la rue Sainte-Anne (phase1)
- Achat des bacs de recyclage
- Réfection tronçon de la rue Maple
- Aménagement vestiaire aux travaux publics
- Deuxième phase de la piste cyclable
- Restauration du balai mécanique
- Plans et devis prolongement du boulevard Morgan

### **Indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours**

Selon les résultats au 31 octobre 2009, les revenus et dépenses réels devraient respecter le budget autorisé. Présentement, nous prévoyons terminer l'année courante avec un surplus budgétaire.

## **Orientations pour le budget 2010**

Nous sommes actuellement en préparation des budgets pour l'année 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010, 2011 et 2012 qui seront adoptés par le Conseil municipal lors d'une séance spéciale qui se tiendra en janvier 2010.

En 2010, le citoyen recevra une seule facture émise par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Celle-ci comprendra la taxe foncière locale ainsi que la quote-part de l'agglomération de Montréal.

## **Liste des contrats**

Conformément à la Loi sur les cités et villes, la municipalité soumet une liste de tous les contrats octroyés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et le 31 octobre 2009 comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Aussi, elle dépose une deuxième liste comportant les contrats d'une dépense excédant 2 000 \$ dont l'ensemble totalise plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur. Ces listes seront déposées avec le présent rapport et seront disponibles au bureau du Greffier pour consultation.

## **Traitement des élus**

Selon le règlement 706 de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour l'année 2009 le Maire reçoit un salaire annuel de 21 265 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 10 632 \$. Chacun des six Conseillers reçoit un salaire annuel de 7 089 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 3 544 \$. Cette rémunération est basée sur les dispositions prévues à la loi sur le traitement des élus municipaux.

Francis Deroo  
Maire